

Bulletin mensuel d'information

Municipalité de la Paroisse

Sainte-Marie-Madeleine

Conseil municipal

Gilles Carpentier..... maire
Ginette Gauvin...... siège # 1
René Poirier...... siège # 2
Bernard Cayer...... siège # 3
Jean-Guy Chassé..... siège # 4
Pascal Daigneault..... siège # 5
René-Carl Martin..... siège # 6

Prochaine séance régulière du conseil : le <u>jeudi 1º mars 2018 à 19 h 30</u> Église Évangélique Baptiste

405, boul. Laurier Sainte-Marie-Madeleine



Assemblée publique de consultation aura lieu le 1^{er} mars à 19h 15

CE FUT UNE BELLE RÉUSSITE POUR NOTRE JOUNÉE PLEIN AIR D'HIVER

Le 11 février dernier avait lieu la **JOURNEE PLEIN AIR D'HIVER** au parc Choquette. L'objectif était de venir pratiquer des activités physiques hivernales. Pour l'occasion, la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine offrait café, chocolat chaud et tire d'érable aux nombreux participants. La température fut au rendez-vous pour agrémenter ce bel événement. Un **GROS MERCI** à tous les bénévoles qui ont contribué à cette magnifique journée.



Monsieur le maire, Gilles Carpentier offrant de la tire d'érable





Les gens pouvaient se réchauffer à leur goût tout en s'amusant

Un MERCI particulier à Madame Cindy Bellefleur (Membre du comité des Loisirs)

Pour son implication totale tout au long de la journée



Les enfants s'en donnaient à cœur joie,

glissade, patinage et tire d'érable

Volume 1 FÉVRIER 2018

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE



À tous les intéressés, la soussignée, directrice générale de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, donne un avis public conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

En effet, lors de la séance du 1^e mars 2018, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure # DM-2018-01 :

1. Demande de dérogation mineure présentée par Tola Dupuis lot 2 367 903.

L'effet de cette demande, si elle est accueillie, vise le nombre de cases de stationnement minimal requis pour un bâtiment commercial projeté.

La situation projetée ne respecte pas le règlement de zonage 09-370, article 9.3.2, quant à l'aspect suivant :

1. Le bâtiment commercial projeté aura 27 cases de stationnement, la norme exige un nombre minimal de 30 cases de stationnement. La dérogation sera de 3 cases de stationnement.

Tous les intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant au 405, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine à la date précédemment mentionnée.

La séance débutera à 19 h 30. Donné à Sainte-Marie-Madeleine, le 8 février 2018



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET RÈGLEMENT 17-479

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 09-370 AFIN DE <u>PROHIBER LES USAGES RÉSIDENTIELS</u> BIFAMILIAL ET TRIFAMILIAL JUMELÉS DANS LES ZONES 105 ET 106

Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement 17-479.

Ce premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 janvier 2018. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

L'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le **jeudi**, 1^{er} **mars 2018 à 19 h 15** au lieu des séances ordinaires du conseil municipal 405 boulevard Laurier Sainte-Marie-Madeleine. Au cours de cette assemblée, les membres du conseil expliqueront le projet de règlement et entendront les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, le 8^e jour de février 2018

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET RÈGLEMENT 18-481

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 09-370 AFIN <u>D'AUTORISER LES POULAILLERS ET LES PARQUETS EXTÉRIEURS EN MILIEU URBAIN</u>

Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement 18-481.

Ce premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} février 2018. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

L'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le **jeudi**, 1^{er} **mars 2018 à 19 h 15** au lieu des séances ordinaires du conseil municipal 405 boulevard Laurier Sainte-Marie-Madeleine. Au cours de cette assemblée, les membres du conseil expliqueront le projet de règlement et entendront les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, le 8^e jour de février 2018

Lucie Paquette Directrice générale

AVIS IMPORTANT

INTERDICTION À TOUS LES CITOYENS DE METTRE DE LA NEIGE DANS LA RUE AINSI QUE SUR LES ACOTTEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ.

Si vous devez vous défaire de votre neige, assurez-vous d'en *disposer sur votre terrain*. Ci-joint un article du règlement G200 confirmant cette exigence de la Municipalité :

ARTICLE 17 - DÉPÔT DE NEIGE, GLACE, SABLE, TERRE OU OBJET QUELCONQUE

IL est interdit à toute personne, à l'exception des officiers ou commettants municipaux, de jeter, déposer, lancer ou de permettre que soit jeté, déposé ou lancé de la neige, de la glace, du sable, de la terre, du gazon, des branches, des détritus, des déchets, du fumier ou tout objet quelconque sur un terrain privé ou sur la voie publique ou dans un endroit public, y compris les terrains appartenant à la municipalité, sans avoir préalablement obtenu la permission du propriétaire de l'endroit.



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE QUI A EU LIEU À 19 h 30 LE LUNDI 15 JANVIER 2018 AU LIEU DÉSIGNÉ PAR RÉSOLUTION, 405 BOULEVARD LAURIER, SAINTE-MARIE-MADELEINE.

Étaient présents madame la conseillère Ginette Gauvin et messieurs les conseillers René Poirier, Bernard Cayer, Pascal Daigneault et René-Carl Martin.

Monsieur le conseiller Jean-Guy Chassé était absent.

Tous formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Gilles Carpentier.

Madame Lucie Paquette, directrice générale, était également présente.

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal Séance ordinaire du 4 décembre 2017
- 4. Adoption du rapport des correspondances
- 5. Période de questions

6. Législation

- 6.1 Avis de motion Règlement 18-480 relatif à la taxation annuelle 2018
- 6.2 Règlement 17-474 modifiant le règlement relatif au plan d'urbanisme 09-369 *Adoption*
- 6.3 Règlement 17-475 modifiant le règlement relatif au zonage 09-370 – *Adoption*
- 6.4 Règlement 17-476 modifiant le règlement relatif au lotissement 09-371 – Adoption
- 6.5 Règlement 17-477 modifiant le règlement de construction 09-372 – Adoption
- 6.6 Règlement 17-478 abrogeant le règlement 13-418 relatif au traitement des élus municipaux *Adoption*
- 6.7 Règlement 17-479 amendant le règlement de zonage 09-370 afin de prohiber les usages résidentiels bifamilial et trifamilial jumelés dans les zones 105 et 106 Adoption Premier projet

7. Législation

- 7.1 Dépôt Rapport budgétaire au 31 décembre 2017
- 7.2 Approbation des comptes à payer
- 7.3 Formation Rôle et responsabilités des élus Février 2018
- 7.4 Formation Comportement éthique Mars 2018
- 7.5 Augmentation salariale des employés municipaux 2018
- 7.6 Achat de sept (7) iPad pour les membres du conseil
- 7.7 Contrat de licence d'utilisation du logiciel Conseil sans papier -Signature
- 7.8 Adhésion à un contrat d'assurance collective (FQM) Signature

8. Sécurité publique

- 8.1 Pompier Alexandre Duranceau Entériner sa démission
- 8.2 Pompier Gabriel Séguin Entériner sa démission
- 8.3 Campagne d'affichage sur la sécurité routière Déclaration d'intérêt
- 8.4 MRC des Maskoutains Besoins en formation pour pompiers volontaires
- 8.5 Embauche d'Alexandre Duhamel Pompier volontaire

Législation

9.1 Déneigement trottoir – Rues du Moulin et du Ruisseau

10. Hygiène du milieu

- 10.1 Achat conjoint de bacs roulants 2018 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
- 10.2 Demande d'intervention d'entretien cours d'eau Le Ruisseau Branche 1
- 11. Santé et Bien-être

Aucune

12. Aménagement et Urbanisme

- 12.1 Dépôt Rapport des permis et certificats Décembre 2017
- 12.2 Dépôt Procès-verbal de la réunion du CCU tenue le 8 janvier2018
- 12.3 Dérogation mineure Joël Guillet 625, rue Jarry
- 12.4 Dérogation mineure Marie-France Leduc 3355, rue des Ormes
- 13. Loisirs et culture

Aucune

14. Aménagement et Urbanisme

Aucune

15. Dépôt de documents

- 15.1 Comité des loisirs Procès-verbal du 27 novembre 2017
- 15.2 Comité des loisirs Procès-verbal du 13 décembre 2017
- 15.3 Comité des loisirs Bilan du dépouillement d'arbre de Noël 2017
- 16. Période de questions
- Levée de la séance
 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE À 19 h 30.

2018-01-001

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, et, qu'ils s'en déclarent satisfaits:

IL est proposé par monsieur Pascal Daigneault, appuyé par monsieur René-Carl Martin, et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2018-01-002

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 lequel a été transmis par courriel le 9 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur:

IL est proposé par madame Ginette Gauvin, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 soit approuvé tel que rédigé par la directrice générale.

2018-01-003

4. ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES

CONSIDÉRANT les correspondances reçues depuis le 4 décembre 2017:

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie détaillée de la liste des correspondances;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fourni les documents et explications supplémentaires à la satisfaction de ceux-ci;

IL est proposé par monsieur Bernard Cayer, appuyé par monsieur René Poirier, et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE les correspondances reçues depuis le 4 décembre 2017 soient déposées aux archives de la municipalité;

QU'il soit donné suite à la correspondance selon les directives du conseil

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 18-480 RELATIF À LA TAXATION ANNUELLE 2018

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Bernard Cayer qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement 18-480 relatif à la taxation annuelle 2018.

L'objet de ce règlement est de fixer la taxe foncière générale à taux variés, les taxes spéciales, les tarifs de compensation ainsi que les conditions de perception pour l'année 2018.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement sera remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

2018-01-004

6.2 RÈGLEMENT 17-474 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME 09-369 – ADOPTION CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains a adopté le 12 octobre 2016 le règlement numéro 16-449 de remplacement du règlement numéro 14-417 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, et que ce dernier est entré en vigueur le 19 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité doit, dans les six mois suivant l'entrée en vigueur d'une modification du schéma, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par monsieur Pascal Daigneault lors d'une séance régulière du Conseil tenue le 13 novembre 2017:

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 15 janvier 2018;

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par monsieur Pascal Daigneault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le Conseil municipal décrète ce qui suit:

Vous trouverez le document complet dans le procès-verbal de janvier 2018 sur notre site internet ou en prendre connaissance au bureau municipal aux heures de bureau

2018-01-005

6.3 RÈGLEMENT 17-475 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE 09-370 – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains a adopté le 12 octobre 2016 le règlement numéro 16-449 de remplacement du règlement numéro 14-417 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, et que ce dernier est entré en vigueur le 19 décembre 2016:

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité doit, dans les six mois suivant l'entrée en vigueur d'une modification du schéma, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par monsieur Bernard Cayer lors d'une séance régulière du Conseil tenue le 13 novembre 2017:

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 15 janvier 2018;

IL est proposé par madame Ginette Gauvin, appuyé par monsieur René Poirier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le Conseil municipal décrète ce qui suit:

Vous trouverez le document complet dans le procès-verbal de janvier 2018 sur notre site internet ou en prendre connaissance au bureau municipal aux heures de bureau

2018-01-006

6.4 RÈGLEMENT 17-476 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU LOTISSEMENT 09-371 – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains a adopté le 12 octobre 2016 le règlement numéro 16-449 de remplacement du règlement numéro 14-417 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, et que ce dernier est entré en vigueur le 19 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité doit, dans les six mois suivant l'entrée en vigueur d'une modification du schéma, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par monsieur René Poirier lors d'une séance régulière du Conseil tenue le 13 novembre 2017:

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 15 janvier 2018;

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par monsieur Pascal Daigneault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le Conseil municipal décrète ce qui suit:

Vous trouverez le document complet dans le procès-verbal de janvier 2018 sur notre site internet ou en prendre connaissance au bureau municipal aux heures de bureau

2018-01-007

6.5 RÈGLEMENT 17-477 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 09-372 – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains a adopté le 12 octobre 2016 le règlement numéro 16-449 de remplacement du règlement numéro 14-417 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, et que ce dernier est entré en vigueur le 19 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité doit, dans les six mois suivant l'entrée en vigueur d'une modification du schéma, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par madame Ginette Gauvin lors d'une séance régulière du Conseil tenue le 13 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 15 janvier 2018;

IL est proposé par madame Ginette Gauvin, appuyé par monsieur René-Carl Martin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le Conseil municipal décrète ce qui suit:

Vous trouverez le document complet dans le procès-verbal de janvier 2018 sur notre site internet ou en prendre connaissance au bureau municipal aux heures de bureau

2018-01-008

6.6 RÈGLEMENT 17-478 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 13-418 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux L.R.Q., chapitre T-11.001 détermine les pouvoirs du Conseil en matière de fixation de la rémunération;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Municipalité est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du Conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme à la réalité;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le conseil d'une municipalité peut, par règlement, fixer la rémunération des membres du conseil et que l'article 5 de la même loi prévoit que la rémunération peut être indexée à la hausse;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné par la directrice générale conformément à la Loi et aux prescriptions des articles 8 et 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T–11.001) résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté, laquelle séance ne

doit pas être tenue avant le vingt et unième jour après la publication de cet avis public;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné, conformément à la Loi, à la séance de ce Conseil, le 13° jour de novembre 2017, et que le présent règlement a alors été déposé à titre de projet par monsieur René Poirier;

IL est proposé par monsieur René-Carl Martin, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil municipal décrète ce qui suit:

Vous trouverez le document complet dans le procès-verbal de janvier 2018 sur notre site internet ou en prendre connaissance au bureau municipal aux heures de bureau

2018-01-009

6.7 RÈGLEMENT 17-479 AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE 09-370 AFIN DE PROHIBER LES USAGES RÉSIDENTIELS BIFAMILIAL ET TRIFAMILIAL JUMELÉS DANS LES ZONES 105 ET 106 – ADOPTION PREMIER PROJET

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut prohiber les usages résidentiels bifamilial et trifamilial jumelés dans les zones 105 et 106.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

IL est proposé par monsieur Pascal Daigneault, appuyé par madame Ginette Gauvin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

EN CONSÉQUENCE, le Conseil municipal décrète ce qui suit:

Vous trouverez le document complet dans le procès-verbal de janvier 2018 sur notre site internet ou en prendre connaissance au bureau municipal aux heures de bureau

ADMINISTRATIOIN GÉNÉRALE

7.1 DÉPÔT - RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2017

La directrice générale a transmis, par courriel le 11 janvier 2018, aux membres du conseil le rapport budgétaire au 31 décembre 2017.

2018-01-010

7.2 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont proietées:

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par monsieur Pascal Daigneault, et résolu à l'unanimité des membres présents:

D'approuver les salaires payés au montant de 79 676.54 \$, les comptes payés par chèques au montant de 32 619.68 \$, les comptes payés par paiements préautorisés de 21 654.53 \$ et autorise le paiement des comptes à payer de 164 425.24 \$, le tout avec dispense de lecture.

2018-01-011

7.3 FORMATION RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS – FÉVRIER 2018

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités offre des formations aux élus municipaux afin de parfaire leurs connaissances;

CONSIDÉRANT QU'une journée de formation sur les rôles et responsabilités des élus sera tenue le 9 février 2018 au centre communautaire de Sainte-Madeleine:

IL est proposé par monsieur Bernard Cayer, appuyé par monsieur René-Carl Martin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser une dépense de 1 350 \$ pour une journée complète de formation de tous les élus;

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même les postes budgétaires adéquats.

2018-01-012

7.4 FORMATION COMPORTEMENT ÉTHIQUE – MARS 2018

CONSIDÉRANT QUE tous les élus municipaux doivent obligatoirement suivre une formation sur le Comportement éthique suite à l'élection du 5 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités offre cette journée de formation à Saint-Liboire le samedi 3 mars 2018;

IL est proposé par monsieur Pascal Daigneault, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser les dépenses reliées aux frais d'inscription de 1 225 \$ plus taxes pour les cinq (5) nouveaux élus ainsi que les frais de déplacement pour la journée de formation;

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même les postes budgétaires adéquats.

2018-01-013

7.5 AUGMENTATION SALARIALE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX 2018

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déterminer l'augmentation salariale des employés municipaux pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE les employés du service sécurité incendie ne sont pas visés par la présente résolution puisque les salaires sont déterminés par une convention collective;

IL est proposé par monsieur René-Carl Martin, appuyé par madame Ginette Gauvin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver une augmentation salariale variant de 1.5 % à 1.7 % ce qui représente l'indice des prix à la consommation du Québec en novembre 2017 selon les dates d'embauche ou de nomination.

2018-01-014

7.6 ACHAT DE SEPT (7) IPAD POUR LES MEMBRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'actualiser les outils de travail dont les élus municipaux ont besoin pour accomplir leurs tâches:

IL est proposé par monsieur Bernard Cayer, appuyé par monsieur René-Carl Martin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE soit autorisé l'achat de sept (7) iPad selon le devis déposé par la compagnie 8494045 Canada Inc. Centre ITech daté du 4 janvier 2018;

QUE le conseil autorise le paiement de la dépense au montant de 4 386.49 \$ taxes incluses;

QUE ce montant inclut les équipements, l'installation et la configuration des courriels et autres applications.

2018-01-015

7.7 CONTRAT DE LICENCE D'UTILISATION DU LOGICIEL CONSEIL SANS PAPIER - SIGNATURE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'actualiser les méthodes de travail pour la transmission et la consultation des documents dont les élus municipaux ont besoin pour accomplir leurs tâches:

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal désirent utiliser le logiciel Conseil sans papier dans le cadre de ses opérations, en plus de retenir les services d'ICO pour l'implantation, l'intégration, la formation du personnel et le soutien technique du logiciel incluant les mises à jour;

IL est proposé par monsieur René-Carl Martin, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le maire monsieur Gilles Carpentier et la directrice générale madame Lucie Paquette soient autorisés à signer le contrat de licence d'utilisation de Logiciel avec la compagnie ICO Tehcnologie Inc.

QUE le conseil autorise le paiement de la dépense pour l'exécution du contrat.

2018-01-016

7.8 ADHÉSION À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE (FQM) - SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE tant le Code municipal que la Loi sur les cités et villes permettent à une municipalité d'adhérer à un tel contrat:

CONSIDÉRANT QUE la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions:

CONSIDÉRANT QUE la date de mise en vigueur du contrat est le 1er janvier 2018;

IL est proposé par monsieur Pascal Daigneault, appuyé par madame Ginette Gauvin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine adhère au contrat d'assurance collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1er janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement;

QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre:

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

8. SECURITE PUBLIQUE

2018-01-017

8.1 POMPIER ALEXANDRE DURANCEAU – ENTÉRINER SA DÉMISSION

CONSIDÉRANT QUE le pompier Alexandre Duranceau a remis sa démission:

CONSIDÉRANT QUE la principale raison étant le non-respect des conditions d'embauche quant à la distance entre la caserne et son lieu de résidence;

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par monsieur René-Carl Martin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la démission de monsieur Alexandre Duranceau en date du 6 décembre comme pompier volontaire du service sécurité incendie Sainte-Madeleine / Sainte-Marie-Madeleine.

2018-01-018

8.2 POMPIER GABRIEL SÉGUIN – ENTÉRINER SA DÉMISSION

CONSIDÉRANT QUE le pompier Gabriel Séguin a remis sa démission:

CONSIDÉRANT QUE la principale raison étant le non-respect des conditions d'embauche quant à la distance entre la caserne et son lieu de résidence;

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par monsieur René-Carl Martin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'accepter la démission de monsieur Gabriel Séguin en date du 31 décembre comme pompier volontaire du service sécurité incendie Sainte-Madeleine / Sainte-Marie-Madeleine.

2018-01-019

8.3 CAMPAGNE D'AFFICHAGE SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE – DÉCLARATION D'INTÉRÊT

CONSIDÉRANT QUE l'affichage indiquant la présence potentielle de machineries agricoles sur les routes est jugé insatisfaisant;

CONSIDÉRANT QUE la machinerie agricole est de plus en plus imposante, ce qui occasionne des problématiques de visibilité, mais aussi un risque accru pour les utilisateurs de la route lors de dépassements:

CONSIDÉRANT QUE les syndicats de base de l'UPA de la Montérégie offrent la possibilité de participer à une campagne d'affichage temporaire sur la sécurité routière qui aurait lieu chaque printemps et automne;

IL est proposé par monsieur René-Carl Martin, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine déclare son intérêt à participer à la campagne d'affichage sur la sécurité routière sur les chemins dont la gestion incombe à la municipalité.

2018-01-020

8.4 MRC DES MASKOUTAINS – BESOINS EN FORMATION POUR POMPIERS VOLONTAIRES

CONSIDÉRANT les besoins en formation estimés par Mathieu Lacombe, directeur du service sécurité incendie:

IL est proposé par monsieur Pascal Daigneault, appuyé par monsieur René Poirier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De confirmer au coordonnateur en sécurité incendie et civile de la MRC des Maskoutains l'estimation des besoins de notre municipalité en formation pour quatre (4) candidats à la formation pompier I.

2018-01-021

8.5 EMBAUCHE D'ALEXANDRE DUHAMEL - POMPIER VOLONTAIRE

CONSIDÉRANT la démission de deux (2) pompiers depuis décembre dernier et qu'il y a lieu de procéder au remplacement dans les meilleurs délais possibles;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alexandre Duhamel avait déjà complété le processus d'embauche mais sa candidature n'avait pas été retenu puisque sa formation n'était pas complétée;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service sécurité incendie recommande l'embauche de monsieur Duhamel étant donné qu'i a complété sa formation et qu'il est résident permanent de Sainte-Madeleine:

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par madame Ginette Gauvin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

De procéder à l'embauche de monsieur Alexandre Duhamel au poste de pompier volontaire et ce en date du 16 janvier 2018 selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

9. TRANSPORT

2018-01-022

9.1 DÉNEIGEMENT TROTTOIR – RUES DU MOULIN ET DU RUISSEAU

CONSIDÉRANT notre demande faite à la municipalité du village de Sainte-Madeleine pour le déneigement du trottoir de la route 116 entre les rues du Moulin et du Ruisseau pour la saison 2017-2018:

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du village de Sainte-Madeleine accepte d'effectuer le déneigement;

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par monsieur Pascal Daigneault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal accepte les conditions et les frais tels que décrits à la résolution 2017-12-343 adoptée le 5 décembre 2017;

D'informer la municipalité du village de Sainte-Madeleine du non-lieu de signer une entente puisque cette demande est pour la saison en cours seulement.

10. HYGIÈNE DU MILIEU

2018-01-023

10.1 ACHAT CONJOINT DE BACS ROULANTS 2018 -RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

ATTENDU QUE la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains:

ATTENDU les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

ATTENDU QUE, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

ATTENDU QUE la Régie a fixé une date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

ATTENDU l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

ATTENDU les articles 621 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) et 468.52 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

IL est proposé par monsieur René-Carl Martin, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau cidessous :

BACS VERTS	BACS AÉRÉS BRUNS		
(MATIÈRES RECYCLABLES)	(MATIÈRES ORGANIQUES)		
360 LITRES	240 LITRES		
15	8		

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat;

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Pour les bacs gris, le fournisseur retenu devra facturer individuellement chaque municipalité en fonction du nombre de bacs demandés;
- Pour les bacs bruns et les bacs verts, le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés au 3541 boulevard Laurier Sainte-Marie-Madeleine.

D'autoriser le maire, monsieur Gilles Carpentier, et la directrice générale, madame Lucie Paquette, à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

2018-01-024

10.2 DEMANDE D'INTERVENTION D'ENTRETIEN COURS D'EAU – LE RUISSEAU BRANCHE 1

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bruno Malo propriétaire du 2060 rang Saint-Simon a déposé une demande le 30 novembre 2017 pour l'entretien du cours d'eau Le Ruisseau Branche1;

CONSIDÉRANT QUE le responsable des travaux publics, monsieur René Martin et l'inspecteur en bâtiment, monsieur Julien Dulude ont visité les lieux le 7 décembre tel qu'il est requis par la procédure de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT QUE le rapport réalisé par monsieur Dulude fait mention qu'il apparaît difficile d'identifier une problématique qui pourrait nécessiter une intervention à court terme:

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE recommander, à la MRC des Maskoutains, la demande d'intervention pour l'entretien du cours d'eau le Ruisseau Branche 1 présentée par monsieur Bruno Malo.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AUCUNE

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 DÉPÔT - RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS DÉCEMBRE 2017

Dépôt du rapport des permis et certificats émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois de décembre 2017.

12.2 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CCU TENUE LE 8 JANVIER 2018

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 8 janvier 2018.

2018-01-025

12.3 DÉROGATION MINEURE JOËL GUILLET – 625, RUE JARRY

Demande de dérogation mineure DM-2017-16 présentée par Joël Guillet, pour le 625 rue Jarry. L'effet de cette demande, si elle est accueillie, vise l'implantation d'un bâtiment accessoire résidentiel projeté. Le bâtiment accessoire résidentiel sera à 1m des limites de propriété arrière et latérale, la norme exige une distance minimale de 2m avec les limites latérale et arrière de propriété. La dérogation sera de 1m.

CONSIDÉRANT l'analyse faites du dossier par les membres du CCU:

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'exiger des informations complémentaires telles que :

- a) l'implantation du bâtiment existant
- b) un croquis de la construction projetée

CONSIDÉRANT QUE le CCU suggère à l'unanimité de recommander, que la demande de dérogation soit reportée;

IL est proposé par monsieur Pascal Daigneault, appuyé par monsieur René-Carl Martin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De reporter la demande présentée par monsieur Joël Guillet;

Que la demande sera présentée lors d'un prochain CCU avec les informations complémentaires.

2018-01-026

12.4 DÉROGATION MINEURE MARIE-FRANCE LEDUC – 3355, RUE DES ORMES

Demande de dérogation mineure DM-2017-17 présentée par Marie-France Leduc, pour le 3355 rue des Ormes. L'effet de cette demande, si elle est accueillie, vise l'implantation et la superficie d'un bâtiment accessoire résidentiel projeté. Le bâtiment accessoire résidentiel projeté sera à 1m de la limite de propriété latérale et à 1,5m de la limite arrière, la norme exige une distance minimale de 2m avec la limite latérale et arrière de propriété. De plus, la distance entre le bâtiment principal et accessoire sera de 2m au lieu de 3m. La dérogation sera de 1m. La superficie du bâtiment accessoire résidentiel projeté sera de 55,66m², la norme exige une superficie maximale de 55m². La dérogation sera de 0,66m².

CONSIDÉRANT l'analyse faites du dossier par les membres du CCU:

CONSIDÉRANT QUE le CCU suggère à l'unanimité de recommander, que la demande de dérogation soit partiellement refusée sur les éléments suivants :

La superficie, la marge de recul latérale et arrière

CONSIDÉRANT QUE le CCU suggère à l'unanimité de recommander, que la demande de dérogation soit partiellement acceptée sur l'élément suivant :

La distance entre le bâtiment principal et accessoire

CONSIDÉRANT QU'il est possible de construire un garage conforme aux normes en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le terrain a une petite superficie;

IL est proposé par monsieur Pascal Daigneault, appuyé par madame Ginette Gauvin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter et de refuser partiellement la demande présentée par madame Marie-France Leduc selon les spécifications énoncées en préambule

13. LOISIRS ET CULTURE

AUCUN

14. VARIA

AUCUNE

15. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 15.1 Comité des loisirs Procès-verbal du 27 novembre 2017
- 15.2 Comité des loisirs Procès-verbal du 13 décembre 2017
- 15.3 Comité des loisirs Bilan du dépouillement d'arbre de Noël 2017

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-01-027

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL est proposé par monsieur René Carl Martin, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des membres présents:

DE lever cette séance à 20 h 50.

Gilles Carpentier Lucie Paquette

Maire Directrice générale

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE QUI A EU LIEU À 19 h 30 LE LUNDI 22 JANVIER 2018 AU LIEU DÉSIGNÉ PAR RÉSOLUTION, 405 BOULEVARD LAURIER, SAINTE-MARIE-MADELEINE.

Étaient présents madame la conseillère Ginette Gauvin et messieurs les conseillers René Poirier, Bernard Cayer, Jean-Guy Chassé, Pascal Daigneault et René-Carl Martin.

Tous formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Gilles Carpentier.

Madame Lucie Paquette, directrice générale, était également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3 Période de questions

4.. ADMINISTRATION

- 4.1 Prévisions budgétaires 2018
- 4.2 Programme triennal des immobilisations pour les exercices financiers 2018, 2019 et 2020

5.. L.ÉGISLATION

- 5.1 Règlement 18-480 ayant pour objet de fixer la taxe foncière générale à taux variés, les taxes spéciales, les tarifs de compensation ainsi que les conditions de perception pour l'année 2018 – Adoption
- Période de questions
- 7. Levée de la séance
 - 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE À 19 h 40

2018-01-028

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, et, qu'ils s'en déclarent satisfaits;

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4.. ADMINISTRATION

2018-01-029

4.1 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 - ADOPTION

CONSIDÉRANT le dépôt et la présentation par le Conseil des prévisions budgétaires pour l'année 2018;

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par monsieur Pascal Daigneault, et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'adopter telles que présentées, les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018, prévoyant des revenus égaux aux dépenses, soit un montant de 3 555 000\$;

QU'un document explicatif sur le budget 2018 et le programme triennal d'immobilisations pour les exercices 2018, 2019 et 2020, sera distribué à chaque adresse civique de la municipalité.

2018-01-030

4.2 PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2018, 2019 ET 2020

CONSIDÉRANT l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le Conseil doit adopter le programme triennal des immobilisations pour les exercices financiers des trois (3) prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a préparé un programme triennal des immobilisations pour les exercices financiers 2018, 2019 et 2020;

	Administration	Transport	Hygiène	Loisir &	Total
				Parcs	
2018			30 000\$	50 000\$	80 000\$
2019			30 000\$	30 000\$	60 000\$
2020		30 000\$	30 000\$	30 000\$	90 000\$
		30 000\$	90 000\$	110 000\$	230 000\$

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par madame Ginette Gauvin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adopter le programme triennal des immobilisations pour les exercices financiers 2018, 2019 et 2020.

2018-01-031

5.1 RÈGLEMENT 18-480 AYANT POUR OBJET DE FIXER LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE À TAUX VARIÉS, LES TAXES SPÉCIALES, LES TARIFS DE

COMPENSATION AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2018 – ADOPTION

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avec demande de dispense de lecture a été donné lors de la session ordinaire du 15 janvier 2018 par monsieur Bernard Cayer, copie du projet de règlement ayant alors été remis aux membres du conseil:

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL est proposé par monsieur Bernard Cayer, appuyé par monsieur Pascal Daigneault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le règlement numéro 18-480 soit adopté et qu'il soit décrété par ledit règlement ce qui suit :

Vous trouverez le document complet dans le procès-verbal de JANVIER 2018 sur notre site internet ou en prendre connaissance au bureau municipal aux heures de bureau

2018-01-032

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par madame Ginette Gauvin, et résolu à l'unanimité des membres présents;

DE lever cette séance à 20 h 35.

Gilles Carpentier	Lucie Paquette
Maire	Directrice générale

DÉTAILS COMPTES À PAYER JANVIER 2018

9024-2587 Québec <i>nc</i>	218.45\$
Alimentation Ste-Madeleine Inc.	96.88\$
Aréo-Feu Ltée	3 307.83 \$
Association Pompier Auxiliaire de la Montérégie	1 112.00 \$
Autos Denis Loyer & fils Inc.	143.72 \$
Boivin & Gauvin Inc.	4 524.65 \$
C.A.U.C.A.	662.26 \$
Carrières de St-Dominique	4 338.27\$
CDTEC Calibration Inc.	615.12 \$
Champoux Anthony-John	29.87 \$
CPM Mayer Inc.	3 322.78
Commission Scolaire de St-Hyacinthe	2 278.43
Compteurs Lecomte Limitée	549.77 \$
Coopérative d'Informatique Municipale	5 300.35 \$
D.M. Sécurité & Alarme	321.93 \$
Delcom Solutioins d'Affaires	183.36 \$
Décor St-Hilaire	229.94 \$
Dépanneur Express	80.75 \$
Église Évangélique Baptiste	300.00 \$
Entretien Électriques Robert Jodoin Ltée	103.04 \$
Fédération Québécoises des municipalités	4 610.60 \$
Fournitures de bureau Denis	641.83 \$
Gestim Inc.	1 466.80
GHL Distribution Inc.	230.06 \$
Groupe Environnex	835.18 \$
Groupe GPI / 9190-9044 Québec Inc.	1 940.21
Groupe Maskatel LP	92.39 \$
Impression KLM	551.88\$
La Capitale Assureur de l'Administration publique	2 346.43
Lacombe Mathieu	478.09 \$
Laferté et Letendre Inc	76.02 \$
Laplante Pauline	400.00 \$
Lavallée Réal	40.35
Leblanc Lison	350.00 \$
Les Pneus Bernard Ltée	53.99 \$
Location d'Équipement Battlefield	237.31 \$
Location Discam Inc.	1 227.00 \$
Martin, René	30.16 \$
Mini-Moteurs S. Charron	6.90 \$
MRC des Maskoutains	2 391.93 \$
MRC des Maskoutains	1 342.40 \$

MRC des Maskoutains	76 201.69 \$
Municipalité de St-Jean-Baptiste	1 289.62 \$
Municipalité Village de Ste-Madeleine	1 447.28 \$
Municipalité Village de Ste-Madeleine	4 054.26 \$
Ménard, Jérémy	143.00 \$
Paquette Lucie	96.49 \$
Petite Caisse	327.05 \$
PG Solutions Inc.	2 575.44\$
Pizzeria Ste-Madeleine	240.66\$
Pneu et Mécanique Laurier	327.02 \$
PRO Action Diesel	498.63 \$
Produits Beta Petrochemie	38.09 \$
Propane Action	424.88\$
Québec municipal	574.88\$
Régie d'assainissement des eaux de Ste-Madeleine	20 078.75 \$
Régie de l'A.I.B.R.	1 731.12 \$
Régie Intermunicipale Acton & Maskoutains	2 0 287.43 \$
Santizo, Carlos	450.00 \$
Soleno Service Inc	1 566.54 \$
Somum Solutions	2 056.45 \$
Thibault & Associés	354.12 \$
Ville de St-Hyacinthe	425.87 \$
Vincent Fleuriste	160.97 \$
Vitrerie SMD	720.89 \$ \$

<u>Total 183 139.96 \$</u>

ERRETUM Dans le bulletin de janvier 2018

Une malencontreuse erreur s'est glissée dans notre bulletin municipal de janvier 2018, à la page 2 il était indiqué » Prévisions Budgétaires 2017 ».

Il aurait dû se lire Prévisions Budgétaires 2018

SERVICE DES LOISIRS



Offre d'emploi

Animateur/animatrice de camp de jours Municipalité Sainte-Marie-Madeleine

Principales fonctions

- 1. Relève directement du (de la) coordonnateur (trice) du camp et de coordonnateur des loisirs;
- 2. Planifie, organise et anime une programmation quotidienne d'activités pour le groupe d'enfants sous sa responsabilité;
- 3. Participe avec les autres membres de l'équipe d'animation, à l'élaboration, l'organisation et la réalisation de la thématique estivale et des activités spéciales;
- 4. Participe à la promotion du programme;
- 5. Participe à un stage de formation sur fin de semaine;
- 6. Participe à la réalisation des inscriptions;
- 7. Identifie les besoins matériels nécessaires à la réalisation de ses activités;
- 8. Vérifie l'état sécuritaire du site d'animation, des équipements et du matériel et avise le (la) coordonnateur (trice) de tout problème;
- 9. Assure la sécurité et le respect des enfants sous sa responsabilité;
- 10. Participe à toutes les réunions de personnel;
- 11. Règle toute situation conflictuelle mineure et si le problème persiste ou s'aggrave, il en avise le (la) coordonnateur (trice) (indiscipline, violence);
- 12. Prend soin du matériel mis sous sa responsabilité;
- 13. Voit à l'entretien et à la propreté de son site d'animation;
- 14. Accompagne et veille à la sécurité de son groupe d'enfants lors des sorties;

Exigences et conditions de travail

Années d'expérience reliées à l'emploi : un atout

Description des compétences : Être âgé(e) d'au moins 16 ans; Expérience en animation auprès des enfants; Capacité et facilité à travailler en équipe; Être dynamique, responsable et créatif (ve); Obligation de participer au stage de formation en loisir d'été sur fin de semaine; Être inscrit dans une institution scolaire en septembre.

Langues demandées : langues parlées : français

Salaire offert : 12.25\$ - de l'heure

Nombre d'heures par semaine : +/- 35,00

Conditions diverses : Être disponible en tout temps

Statut d'emploi : Saisonnier, temps plein

jour, soir, fin de semaine

Durée de l'emploi 8 semaines

Date prévue d'entrée en fonction temps plein : 2018-06-27

Communication

Les personnes intéressées doivent envoyer leurs curriculum vitae par courriel à : loisirs@stemariemadeleine.gc.ca, par télécopieur au 450-795-3180

avant le <u>01 mars 2018</u>. Seuls les candidats retenus seront convoqués en entrevue

SERVICE DES LOISIRS

Les cours offerts par la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine connaissent un succès.

Le cours de **YOGA** est présentement complet et nous ouvrirons prochainement un deuxième soir pour combler la demande.



Le cours de **KARATÉ** connaît également une augmentation du chiffre d'inscription.







Il également possible de faire vos recommandations pour la session été 2018 à l'adresse courriel suivante : loisirs@stemariemadeleine.qc.ca



GROUPE SCOUT 4^E L'AVENIR INC.

ADULTES RECHERCHÉS BÉNÉVOLES	C'EST POUR QUI?		
Tu as entre 18 ans et plus?	Pour les garçons et les filles de 7 à 17 ans qui désirent vivre des moments à la fois ludiques et pédagogiques		
Pour les adultes intéressés à offrir leur temps et à vivre de belles expériences auprès de nos jeunes, prière de communiquer avec nous	C'est aussi pour ceux et celles qui veulent se dépasser grâce à :		
L'expérience n'est pas requise	Des camps thématiques pour les plus jeunes Ex : Les Chevaliers, Star Wars, Les Égyptiens		
De la formation est offerte gratuitement en animation, techniques diverses, leadership et gestion	« Les guerriers contre les hommes de feu », « La porte des étoiles, etc);		
Préalables : votre sourire, votre bonne humeur, le goût des défis et de l'aventure!	Des camps plus spécialisés pour les adolescents Ex : survie, canot-camping, camping d'hiver etc)		
Tu as envie de créer un monde meilleur, de relever des DÉFIS, de vivre des AVENTURES, de voyager, d'organiser des jeux, des repas, des veillées autour du feu, de partir en camp avec des AMIS?	Tous ces camps se réalisent sous la supervision et l'accompagnement d'équipes d'animation compétentes, jeunes et dynamiques!		
Viens vivre des activités en plein air incroyables!	Inscription se fera en AOÛT Cependant, c'est un plaisir pour nous d'accueillir un nouveau jeune en cours d'année		

Pour en savoir plus et profiter de l'essai gratuit, communique avec nous dès aujourd'hui soit par **téléphone au 450-262-1042**, ou par courriel au scout@4elavenir.com

Vous pouvez consulter notre site internet à l'adresse suivante : http://4elavenir.com

La MRC vous informe

Janvier 2018



Une grande première au Salon de l'agriculture

La MRC des Maskoutains était présente au Salon de l'agriculture où, pour la première fois, en collaboration avec l'UPA Montérégie, elle y organisait une conférence-panel portant sur les retombées économiques de l'agriculture sur le plan local et régional.

Après une de Maurice



conférence Doyon,

agroéconomiste et professeur à l'Université Laval, les panélistes invités, Réal Laflamme (Ferme Roflamme), Jocelyne Ravenelle (Ferme Canard du village), Simon Giard (agriculteur et maire de Saint-Simon), de même que Jérémie Letellier (agriculteur et premier vice-président de l'UPA Montérégie), ont tour à tour pris la parole.

Dans le cadre du Salon, la MRC a dévoilé un nouvel outil de promotion des retombées économiques du monde agricole, portant cette fois-ci sur la Ferme du dindon, de Saint-Jude.



Nouvelles bourses pour l'entrepreneuriat collectif

La MRC des Maskoutains participe à la première édition du programme de Bourses d'initiatives en entrepreneuriat collectif (BIEC), initié par le Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'Est de la Montérégie (PECEM). Le BIEC vise à stimuler l'émergence de projets d'entrepreneuriat collectif et à soutenir le développement des entreprises et des projets d'économie sociale. Un minimum de 5 000 \$ en bourses est prévu dans la MRC des Maskoutains.

Comment y participer?

Les participants désirant faire valoir leurs idées d'entrepreneuriat collectif doivent déposer leur dossier de candidature d'ici le 19 février 2018 au www.pecem.ca/biec.



L'équipe de Développement économique de la MRC des Maskoutains (DEM) a entrepris la tournée des entreprises manufacturières de la grande région de Saint-Hyacinthe.

Ce sont plus de 200 entreprises manufacturières, situées dans les 17 municipalités du territoire de la MRC, qui seront visitées ces jours-ci, un exercice qui permet de mettre à jour les données qu'on y recueille chaque année, d'obtenir une image réaliste et pointue de la vigueur de l'économie maskoutaine et de questionner les dirigeants sur leurs défis et leurs projets.

Les dirigeants des entreprises ciblées recevront d'ici peu un appel en vue de planifier ces rencontres. Ils sont invités à se préparer afin d'être en mesure de transmettre leurs préoccupations à leur conseiller.

Information: Denyse Bégin, agente de communication, au 450 768-3001.

Rendez-vous sur <u>le site Internet de la MRC des Maskoutains</u> pour tous les détails.



4e Journée de l'emploi de Saint-Hyacinthe Un rendez-vous avec l'emploi au Pavillon La Coop!



Développement économique de la MRC des Maskoutains(DEM) et le Centre local d'emploi de Saint-Hyacinthe (CLE) annoncent la tenue de la 4e édition de la Journée de l'emploi de Saint-Hyacinthe, le jeudi 22 mars, de 10 h à 17 h 30. L'événement se tiendra au Pavillon La Coop, situé sur le site de l'Expo agricole de Saint-Hyacinthe, avenue Beauparlant.

Plus d'une quarantaine d'entreprises à la recherche de main-d'œuvre, ainsi que des organismes maskoutains offrant des services en employabilité, seront sur place pour rencontrer les chercheurs d'emploi. Lors de l'édition 2017, plus de 1 500 chercheurs d'emploi se sont présentés au Salon alors que près de 1 000 postes étaient à pourvoir.

Parmi les nouveautés de cette année, un espace sera mis à la disposition des entreprises pour leur permettre de réaliser, sur place, des entrevues de présélection lorsqu'elles le jugeront opportun. De plus, les employeurs qui ont des postes pour les étudiants à pourvoir seront invités à les afficher lors de cette journée.

« À titre de préfet de la MRC des Maskoutains, j'invite les entreprises à s'inscrire sans tarder à la Journée de l'emploi pour répondre à leurs besoins de main-d'œuvre. Cet événement est une formidable occasion pour les employeurs de la MRC de rencontrer de nombreux candidats motivés à travailler », a déclaré Mme Francine Morin.

Le directeur des CLE de Saint-Hyacinthe et d'Acton Vale, M. François Vincent, souligne que la formule retenue pour la Journée de l'emploi a fait ses preuves. « D'année en année, la Journée de l'emploi permet aux entreprises de pourvoir de nombreux postes vacants et aux visiteurs de faire valoir leurs compétences auprès des employeurs. C'est aussi une occasion privilégiée de rappeler aux chercheurs d'emploi que leur centre local d'emploi et les organismes en employabilité de la région sont là pour les soutenir dans leurs démarches », a-t-il indiqué.

« DEM est heureux d'agir de nouveau comme maître d'œuvre de l'événement et de réaliser ce projet avec la collaboration d'organismes partenaires. Ensemble, nous voulons offrir une expérience positive aux employeurs et aux chercheurs d'emplois, des conférences pertinentes et tout ce qu'il faut pour que les objectifs des uns et des autres se traduisent en occasions d'emploi, le tout dans une atmosphère conviviale et un lieu regroupant des expertises diversifiées », a souligné M. Charles Fillion, directeur associé à la MRC des Maskoutains.

L'animation et les conférences, offertes tout au long de la journée, permettront de stimuler les changes et développer des réseaux de contacts, si pertinents pour les employeurs et les chercheurs d'emploi.

Site Internet

Le site emploi-sthyacinthe.ca permet aux chercheurs d'emploi et aux entreprises d'obtenir tous les renseignements sur le salon. On y trouve, entre autres, la liste des entreprises présentes, les offres d'emploi qui seront proposées lors du salon, le trajet pour se rendre ainsi que le formulaire permettant aux employeurs d'inscrire leurs offres d'emploi directement sur ce site, en plus de celui de Placement en ligne.

Inscription des entreprises

Avis aux entreprises : les places disponibles pour l'événement étant limitées, les employeurs souhaitant réserver un kiosque peuvent compléter leur inscription en ligne sur le site emploisthyacinthe.ca ou contacter M. Jean Jetté au 450 501 -2458. Celles qui ne peuvent participer à la Journée de l'emploi ont tout de même la possibilité d'inscrire gratuitement leurs offres sur le Placement en ligne.

Comité organisateur

Outre DEM et le CLE de Saint-Hyacinthe, plusieurs organismes dotés d'une riche expertise collaborent au comité organisateur de l'événement afin que la Journée de l'emploi 201 8 soit un succès. Soulignons la participation d'Action Emploi, du Service d'aide à l'emploi et de placement en entreprise pour personnes handicapées (SDEM SEMO) Montérégie, d'Espace Carrière, du Groupe C.P.O. - Arbro International, du Service d'intégration au marché du travail de la Montérégie(IMTM), de la MRC d'Acton et du Carrefour jeunesse-emploi Maskoutain (comté de Johnson).

Information : Jean Jetté, Chargé de projet MRC des Maskoutains (DEM), 450 501 -2458 dem@mrcmaskoutains.qc.ca

Prix Distinction-Famille de la MRC des Maskoutains





La période de mise en candidature est ouverte

Vos actions contribuent au mieux-être et à la qualité de vie des familles vivant sur le territoire de la MRC des Maskoutains? Votre implication ou vos projets se démarquent par leur effet mobilisateur ou parce qu'ils répondent aux besoins des familles? Si oui, la MRC vous invite à soumettre votre candidature au prix Distinction-Famille au plus tard le 30 mars, à 16 h.

La MRC entame aujourd'hui la 6e édition de ce prix, remis tous les deux ans lors d'une cérémonie officielle. Cette année, elle aura lieu le 16 mai, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles qui se tient du 14 au 20 mai.

« Depuis sa création, en 2010, la MRC a reçu plus de 80 candidatures toutes catégories confondues. Les 5 premières éditions ont récompensé 27 récipiendaires, dont 7 mentions de mérite. Il ne fait aucun doute que des citoyens et des citoyennes, de même que de nombreuses organisations en activité sur

notre territoire ont à cœur le bien-être et le développement harmonieux des familles de la région. Nous offrons à ces personnes et à ces organisations l'occasion de faire connaître leur implication et les bons coups mis en place dans le but de faciliter et d'enrichir la vie des familles d'ici », a souligné Mme Francine Morin, préfet de la MRC des Maskoutains.

La population et les organisations sont invitées à soumettre leur candidature dans l'une ou l'autre de ces quatre catégories :

- **ω** Citoven
- σ Organisme à but non lucratif et groupe de citoyens reconnu
- w Commerce, entreprise et place d'affaires
- **ω** Institution publique

La catégorie « Citoyen » récompense l'engagement et les réalisations d'une personne qui a contribué à l'amélioration de la qualité de vie des familles. Son action aura notamment eu un effet mobilisateur dans la communauté maskoutaine. Un individu peut soumettre la candidature d'une personne qu'il aimerait voir être récompensée à la condition d'obtenir son autorisation

Les trois autres catégories visent les organisations et les entreprises dont les actions ont contribué de façon significative à offrir un milieu de vie accueillant et enrichissant pour les familles de la communauté maskoutaine ou pour faciliter à leurs employés la conciliation travail-famille. Elles ont mis en place des activités d'accueil, de soutien, de promotion ou de mise en lumière des familles ou elles ont créé des environnements et des facilités propices au bien-être de celles-ci.

En guise de reconnaissance, chaque lauréat recevra une magnifique sculpture de verre qui incarne l'arbre des générations, témoin symbolique d'une famille en ébullition. Cette sculpture a été créée exclusivement pour le prix Distinction-Famille par Mme Sophie Côté, artiste de la région.



Comment soumettre une candidature?

Les candidatures au prix Distinction-Famille doivent être transmises au plus tard le vendredi 30 mars à 16 h, par courriel ou par la poste (le cachet de la poste faisant foi), à Prix DistinctionFamille, MRC des Maskoutains, 805, avenue du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5C6.

Pour télécharger le formulaire de mise en candidature ou le soumettre en ligne ou pour en savoir davantage sur le prix, visitez le site www.mrcmaskoutains.qc.ca, onglet Culture et vie communautaire. Vous pouvez également communiquer avec Mme Élyse Simard par courriel à esimard@mrcmaskoutains.qc.ca ou par téléphone au 450 774-3160.

Le iury

Un comité régional de sélection sera chargé d'évaluer les candidatures et de proclamer les lauréats et lauréates. Les membres du jury sont désignés par le conseil de la MRC après recommandation de la Commission permanente de la famille (CPF).

Pourquoi participer?

Proposer ou soumettre une candidature au prix Distinction-Famille, c'est mettre en valeur la contribution d'une personne ou d'une organisation au dynamisme de la grande région de Saint-Hyacinthe et saluer le souci qu'elle accorde à la qualité de vie des familles, piliers de notre société.

Source: Denyse Bégin, Agente de communication





COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES : IL FAUT CONTINUER ET GARDER LE CAP !

Les citoyens des municipalités membres de la Régie sont fiers de participer en grand nombre à la collecte sélective. Depuis quelques semaines, certains médias nationaux ont fait état des récentes exigences de la Chine à l'égard de l'importation des matières recyclables sur son territoire et du fait qu'un volume important de celles-ci, provenant notamment des collectes effectuées en territoire québécois, étaient maintenant refusées à cause du taux de contamination. Bien que ces propos soient fondés à l'égard de la qualité du tri effectué par certains centres de tri, il ne faut pas étendre cette problématique à tous les centres de tri québécois.

Nous faisons actuellement face à une situation problématique dont on doit se préoccuper mais qui n'a pas encore atteint le niveau de crise qui est actuellement véhiculé par certains médias nationaux. La très grande majorité des vingt-sept centres de tri du Québec parviennent à trouver des recycleurs ou des marchés pour disposer des matières recyclables qui leur sont acheminées. Depuis plusieurs années, les entreprises chinoises payaient un prix relativement élevé pour des ballots de matières recyclables qui présentaient un fort taux de contamination et conséquemment, plusieurs centres de tri s'étaient ajustés à ce marché. Les récents changements au niveau de la demande des matières recyclées forcent les centres de tri à revoir la qualité du tri qu'ils effectuent mais un grand nombre de ceux-ci avaient anticipé la problématique et amélioré leurs équipements, notamment par l'ajout de lecteurs optiques ou d'autres équipements robotisés.



Qu'en est-il des matières recyclables recueillies sur le territoire de la Régie? Est-ce que ça vaut encore la peine de placer ces matières dans le bac de recyclage? La réponse est définitivement oui et il ne faut surtout pas cesser de recycler.

Toute la matière recyclable recueillie sur le territoire des 25 municipalités membres de la Régie est acheminée au centre de tri *Récupéraction Centre du Québec Inc.* de Drummondville. Celui-ci n'a pas hésité, au cours des dernières années, à acquérir des équipements de pointe lui permettant de s'assurer d'une qualité de tri reconnue et appréciée des recycleurs. Tout le verre recueilli est dirigé vers un recycleur de la Mauricie et est notamment transformé en poussière de sablage au jet, en sable de filtration et en isolant de fibre de verre. En ce qui a trait aux divers plastiques recueillis sur le territoire, ceux-ci sont presque entièrement recyclés chez des recycleurs québécois qui ont continué de les recevoir et de les recycler localement. Finalement, en ce qui concerne le papier trié au centre de tri, la qualité des ballots de matière était déjà enviable mais afin de se démarquer davantage et de produire une matière encore plus uniforme et attrayante pour les recycleurs, le centre de tri a apporté des modifications à sa chaine de tri qui permettent de rencontrer les standards élevés des recycleurs. Finalement, en ce qui concerne le carton et les métaux récupérés, le marché est encore intéressant lorsque la qualité du tri est au rendez-vous.

En prenant un certain recul à l'égard de cette période de tumulte, on peut même en arriver à conclure que la situation problématique qui est actuellement vécue au niveau du recyclage est une opportunité qui favorisera une amélioration des méthodes de tri et qui devrait permettre de développer, au Québec, un standard encore plus élevé au chapitre du tri des matières recyclables et de la qualité des matières qui y seront triées.

Évidemment, chaque citoyen peut collaborer et faire une différence dans le contexte actuel. En effet, il est important de porter une attention spéciale afin de déposer les bonnes matières dans les bons bacs et de contribuer ainsi, à une meilleure qualité des matières issues de la collecte sélective sur le territoire de la Régie. Grâce à la collaboration de tous, il est facile d'améliorer la gestion de nos matières recyclables.

Source : Réjean Pion, directeur général

F.A.D.O.Q. DE SAINTE-MADELEINE

Toutes les activités se font au centre communautaire situé au 75 rue St-Simon, Sainte-Madeleine (face au camping)



Activités :

Bingo : Pétanque atout et pétanque tapis : les mardis à 13h30 les jeudis à 13h00



BRUNCH le 25 février salle des Chevaliers de Colomb, aux profits de l'Âge d'or de Sainte-Madeleine

Assemblée générale le 21 mars au local situé au 75 rue St-Simon, Ste-Madeleine à 17 h00 BIENVENUE À TOUS!

L'Église de la Paroisse Ste-Marie-Madeleine veut souligner une fête de l'amour en collaboration avec l'âge d'or, fête du sacrement de mariage. Tous les couples qui célèbrent leur anniversaire de mariage en 2018, par tranche de 5 ans, seront regroupés lors d'une <u>célébration commune le 25 février à la messe de 10 h 30 à l'Église</u>. Célébration simple, suivi d'un vin d'honneur après la messe. Veuillez-vous inscrire au presbytère par téléphone au 450-795-3335

Renseignement: Micheline: 450-795-6477

CERCLE DE FERMIÈRES DE SAINTE-MADELEINE

Prochaine réunion : 14 mars 2018 à 19 h 00

Atelier: 21 mars 2018 à 19 h 00 POUPEE AVEC BAS

Tressage de rameaux : date à déterminer en mars



Les artisans qui aimeraient participer au Salon des Créativités les 10 et 11 novembre 2018 peuvent nous contacter aux numéros suivants :

Infos: Simone (450) 795-3539 ou Ginette (450) 795-6226



BUREAU MUNICIPAL 3541 boulevard Laurier, Ste-Marie-Madeleine (Québec) JOH 1S0

450-795-6272 courriel: info@stemariemadeleine.gc.ca

♣ 450-795-3180 site internet: www.sainte-marie-madeleine.ca

Heures d'ouverture lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h - 13 h à 16 h 30 et vendredi de 8 h 30 à 12 h



SERVICE SECURITE INCENDIE 290, rue St-Jean-Baptiste Ste-Madeleine

MATHIEU LACOMBE, DIRECTEUR (Québec) JOH 1SO

2 450-795-6412 450-795-3456 courriel: mlacombe@stemariemadeleine.qc.ca

BIBLIOTHEQUE Abonnement disponible à la Ville de Saint-Hyacinthe, au montant

de 2 \$ pour la carte Accès Loisirs, durée pour 4 ans

2 450-795-3959 450-795-3736 courriel: madeleine@reseaubibliomonteregie.qc.ca

LOISIRS SAINTE-MARIE-MADELEINE 3549, boulevard Laurier, Ste-Marie-Madeleine

JEAN-CHRISTOPHE SOUCY, COORDONNATEUR (Québec) JOH 1SO

Horaire des loisirs: LUNDI 9 h 00 À 12 h 30 13 h 00 À 16 h 30 JEUDI 9 h 00 À 12 h 30 13 h 00 À 16 h 30

MARDI 8 h 30 Å 12 h 30 13 h 00 Å 16 h 00 VENDREDI 8 h 30 Å 12 h 30

MERCREDI 8 h 30 À 12 h 30 13 h 00 À 16 h00

CALENDRIER DES COLLECTES

MARS 2018



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				Assemblée consultation 19 h 15 Séance ordinaire A 19 h 30 INSPECTEUR EN BÂTIMENT	Déchets	3
4	5 INSPECTEUR EN BÂTIMENT	6	7	8 INSPECTEUR EN BÂTIMENT	Collecte des matières recyclables	10
11 HEURE AVANCÉE	12 INSPECTEUR EN BÂTIMENT	13	14	Collecte des matières organiques	Déchets	17
18	19 INSPECTEUR EN BÂTIMENT	L'ARRIVÉE DU PRINTEMPS	21	22 INSPECTEUR EN BÂTIMENT	Collecte des matières recyclables	24
25	26 INSPECTEUR EN BÂTIMENT	27	28	29 INSPECTEUR EN BÂTIMENT	VENDREDI SAINT BUREAU FERMÉ Déchets	31

